

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr/Mouvement-lyceen.html>

Pétition

Mouvement lycéen

- Archives - Année 2005-2006 - N°326 du 03 au 07 octobre 2005 -

Publication date: vendredi 7 octobre 2005

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

Depuis début avril 2005, date à partir de laquelle des lycéennes et des lycéens ont commencé à être poursuivis en justice, en particulier à la suite d'occupations de locaux publics (Etablissements scolaires, inspections académiques, rectorats, annexe du ministère), le mouvement lycéen qui s'était radicalisé après le mépris affiché par François FILLON a subi un véritable processus répressif, destiné essentiellement à le réduire et à le faire plier.

C'est la raison pour laquelle en particulier ce sont souvent des lycéennes et des lycéens considérés comme meneurs qui se sont trouvés poursuivis, lors même que les faits qui leurs étaient reprochés ne pouvaient même pas être établis avec certitude. Les conditions dans lesquelles certains ont été appréhendés et retenus en garde à vue ont été qualifiées d'indignes par de nombreuses organisations, dont la FSU (communiqué du 27 mai). De même, l'attitude des pouvoirs publics et des tribunaux a suscité colère et indignation face à la disproportion entre les faits reprochés et les sanctions infligées.

Le récent procès d'Antoine, dont le jugement sera prononcé le 6 octobre, a montré de façon presque caricaturale que face à la parole des policiers (Antoine est poursuivi pour violences, outrage et rébellion à l'encontre de deux CRS), celle d'un étudiant ne pèse pas très lourd. Et malgré les cinq témoignages avancés par la défense, ainsi que les photographies et les vidéo qui invalident clairement les allégations avancées par les plaignants, la procureure a requis trois mois de prison avec sursis. A Bordeaux, Thibault, poursuivi pour outrage à agent et rébellion (décidément !), a été condamné à 40 heures de TIG et un euro de dommages et intérêts. La violence des policiers lors des interpellations apparaît quant à elle normale aux yeux des magistrats. A Millau, c'est une société privée qui gère le viaduc, EIFFAGE, qui poursuit quinze manifestants et leur réclame 23000 au titre de dédommagement et frais de justice.

D'autres procès sont annoncés, comme celui d'Hicham le 13 octobre et celui de Samuel (en appel) le 18 novembre. Le pouvoir politique, dans l'incapacité de faire face aux nombreuses contestations du mouvement social, a décidé de mettre le pouvoir judiciaire à son service pour les contenir.

En région parisienne comme ailleurs, des collectifs se sont créés pour soutenir les lycéens. C'est le cas en Aveyron, en Gironde ou dans la Sarthe. La FSU y prend toute sa place, quand elle n'en est pas la cheville ouvrière.

Le Comité pour le retrait des assignations d'Eiffage et contre la répression des actions lycéennes,

BP30249, 12102 MILLAU cédex

fait également signer une pétition :

NON AUX ASSIGNATIONS D'EIFFAGE

En mars 2005, une action lycéenne contre la loi FILLON rassemblait 250 personnes sur le viaduc, sans aucune dégradation ni incident. Début août, le groupe privé EIFFAGE a assigné au tribunal 15 manifestants et leur réclame 23 000 au titre de dédommagement et frais de justice. EIFFAGE gagne énormément d'argent avec le viaduc de Millau et ses produits dérivés. Ont-ils besoin de taxer encore citoyens, parents, élèves et enseignants pour augmenter leurs profits ? Faut-il, à présent, payer pour manifester en risquant de passer au tribunal ? Ensemble, nous demandons à EIFFAGE l'abandon des poursuites

judiciaires contre les assigné-e-s

Le collectif de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen, qui regroupe une soixantaine d'organisations, demande l'amnistie des faits reprochés aux lycéen(ne)s et aux autres personnes impliquées dans le mouvement contre la loi Fillon, l'abandon de toutes les poursuites judiciaires, le retrait des plaintes déposées par des agents de l'État, l'effacement des sanctions disciplinaires et des brimades administratives contre des lycéen(ne)s. A cet effet, il communique une pétition à faire remplir et signer massivement (à l'occasion de la manifestation du 4 octobre par exemple) que la FSU se chargera de lui faire suivre.

"Non à la répression du mouvement lycéen !

Alors qu'une quarantaine de personnes sont mises en examen ou passent en jugement dans les prochaines semaines, il est temps que cesse la répression de ce mouvement social. Nous demandons l'abandon des poursuites à l'égard des personnes interpellées lors des différentes initiatives contre la loi Fillon et l'abandon de toutes les sanctions disciplinaires, administratives voire pédagogiques prises contre les lycéens en raison de leur participation au mouvement.